

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de: Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PERIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire: Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 8 Janvier.

L'ouverture de la session.

C'est le mardi 13 janvier, date fixée par la constitution, que doit s'ouvrir la session parlementaire. Malheureusement, le Parlement ne sera pas au complet, ce jour-là, et on sait pourquoi. Par suite de quelques retards apportés à la discussion du projet de loi de réforme sénatoriale, il est impossible d'opérer les élections sénatoriales avant le 25 janvier. De là un Parlement incomplet. Il faut donc croire que, le 13 janvier, l'ouverture de la session ne sera faite que pour la forme. Les débats sérieux ne pourront pas commencer, en réalité, avant le mardi qui suivra les élections sénatoriales.

Cependant il pourrait se faire que le premier jour de la rentrée du Parlement, une question fût adressée au président du Conseil sur le changement de personnes qui vient d'avoir lieu au ministère de la guerre. Nous avons dit, à cette même place, avec quelle satisfaction avait été accueillie la nomination de M. le général Lewal. Il est certain que la haute et savante personnalité du ministre de la guerre nouveau a produit la meilleure impression dans le monde militaire et politique; mais nous croyons que la rentrée du Parlement offre une excellente occasion d'interroger le chef du cabinet sur la situation exacte dans laquelle nous nous trouvons vis-à-vis de la Chine.

Il est certain que la substitution de M. le général Lewal à M. le général Campenon a entraîné un changement sérieux dans la direction des opérations militaires. Mais encore faut-il que les représentants du pays sachent à quoi s'en tenir sur ce changement. Comme la rentrée du 13 janvier, — on

peut le prévoir d'avance, — ne sera qu'une simple formalité et comme les travaux parlementaires ne commenceront que le mardi 27, le gouvernement aurait, lui-même, un grand intérêt à renseigner l'opinion publique sur ce qui se passe exactement. Nous espérons donc qu'une question sera posée à la tribune, question qui devra être non moins précise que courtoise, et que cela entraînera de la part du gouvernement une série d'explications. De cette façon nous saurions à quoi nous en tenir sur la question du Tonkin.

D'autre part, il faut, bien entendu, que le nouveau ministre de la guerre prenne la parole. L'impression que produira M. le général Lewal sera excellente, nous n'en doutons pas; mais encore faut-il que le Parlement fasse connaissance avec lui, M. Lewal pourra donner quelques renseignements à la fois substantiels et discrets sur l'attitude qu'il compte prendre à l'égard de l'armée chinoise, maintenant que la direction des opérations militaires est passée entre ses mains.

Bien certainement, si le général Lewal prend la parole, on ne lui demandera pas de développer son plan de campagne à la tribune; cela serait parfaitement insensé. Mais il est certain qu'une communication sur les vues du ministre, et les moyens à employer pour en finir avec la Chine, sera très-bien accueillie par le Parlement.

Au surplus, le travail ne manquera pas aux Chambres pendant la session qui va s'ouvrir le 13 janvier. Le Sénat devra discuter le budget des dépenses pour l'année 1885, ce qui n'est pas une aussi mince besogne qu'on le croit ordinairement; et, de plus, il aura à se prononcer sur une certaine

quantité de projets de loi demeurés en souffrance. N'oublions pas qu'il y a, à l'horizon, depuis fort longtemps déjà une question des aliénés et une question des récidivistes. Au Sénat, en ce qui concerne la première question, une commission présidée par M. le docteur Dupré, a travaillé pendant de longs mois à modifier la loi de 1838 sur le régime des aliénés. Une autre commission présidée par M. Albert Grévy, travaille encore à coordonner les dispositions législatives relatives à la transportation des récidivistes. Il serait bon de débarrasser, une fois pour toutes, le terrain parlementaire de ces deux questions.

A la Chambre, le scrutin de liste prendra plusieurs séances. Cette discussion qui sera passionnée, ne l'oublions pas, marquera dans les annales parlementaires; car le scrutin de liste est le remède à bien des maux politiques.

LA GUERRE DE CHINE

La retraite du général Campenon et son remplacement par le général Lewal indiquent évidemment que le gouvernement a l'intention d'agir avec promptitude et énergie en Chine et au Tonkin afin d'amener le Céleste-Empire à composition.

Il y a longtemps que nous avons dit pour la première fois que le seul moyen d'avoir raison des Chinois et de déjouer leur politique astucieuse, c'était de frapper un grand coup. Les événements nous ont donné raison. Après les victoires de Son Tay et de Bac-Ninh on aurait pu croire que la Chine comprendrait assez ses intérêts pour ne pas prolonger la résistance, et l'on avait engagé les négociations qui ont abouti au traité de Tien-Tsin.

Mais au lieu d'accepter ce traité et d'en exécuter les clauses, le gouvernement chinois fidèle à sa politique de ruses et de mauvaise foi, l'a déchiré en massacrant nos soldats dans un odieux guet-apens.

Après cet acte de sauvagerie, il est bien évident qu'il ne nous restait qu'un parti à prendre: une action rapide et énergique pour venger nos braves soldats et l'insulte faite à notre drapeau.

Au lieu de cela, on s'est contenté de prendre des demi-mesures au lieu d'aller droit au but on a montré de l'indécision et la Chine a pris ces lenteurs pour de la faiblesse.

Cependant, il n'y avait pas à se méprendre sur les sentiments du pays à cet égard. Ce qu'il demandait alors, il le demande encore aujourd'hui. C'est que l'on en finisse avec cette affaire que l'on n'aurait jamais dû engager, qui n'a que trop duré et qui a déjà coûté trop de sang et d'argent.

Le gouvernement n'a que trop fait preuve de patience et de longanimité au cours des négociations dans lesquelles le marquis de Tseng a joué un rôle étrange.

Certes on ne fera pas un crime au cabinet d'avoir épuisé les moyens pacifiques dans le but d'aboutir à une solution, mais dès qu'il a été convaincu de la mauvaise foi du gouvernement chinois, il est bien évident qu'il ne lui restait qu'un parti à prendre, celui auquel il se résoud aujourd'hui.

Donc qu'il se hâte de liquider cette situation, qu'il envoie au Tonkin les renforts nécessaires pour frapper le coup décisif.

L'opinion qu'il faut en finir à bref délai gagne chaque jour du terrain; c'est celle de tous les esprits clairvoyants et soucieux des intérêts de la patrie.

Aussi nous avons la certitude que le pays

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(8)

JUANA

PREMIÈRE PARTIE

— Je me demande si ce ne serait pas notre Juana, dit Laure en réfléchissant, cela lui ressemble tout à fait à ce mauvais petit diable ! Si je pensais que c'était elle... Mais non, Juana était de retour longtemps avant votre arrivée. Allons, ne pleurez pas, ma pauvre petite. Frank Livingstone va arriver tout à l'heure et il vous emmènera. Maintenant, je vais aller chercher quelque chose à manger. Vous avez faim, n'est-ce pas ?... Voudriez-vous un peu de thé ?

— Oh ! je ne veux que papa... rien que papa ! s'écria l'enfant en sanglotant, avec une grande surexcitation nerveuse. Oh !... papa !... papa !... papa !...

— Allons, allons, ne faites pas tant de bruit. Vous reverrez votre papa tout à l'heure. Vous êtes bien en sûreté ici, ainsi n'avez donc aucune crainte. Je vais aller vous chercher des tartines et du thé, s'il y en a. Ne pleurez plus, ou vous allez vous rendre malade.

Laure sortit.

Dans la cuisine, les deux jeunes gens et leur père, Gilbert Sleaford, étaient assis devant l'une des tables de sapin et mangeaient le souper fumant, avec l'appétit de chasseurs et de gens vé-

ritablement affamés.

Le père ressemblait aux fils; c'était un homme corpulent, à barbe noire et à l'air morose.

Evidemment, il avait entendu parler de l'histoire, car il leva les yeux et regarda fixement sa fille quand elle entra.

— Eh bien ? dit-il d'une voix assez bourrue, comment va-t-elle ?

— Oh ! elle va bien ! répondit-elle, elle demande son papa, naturellement. Elle ne mangera pas de ce grossier ragout-là, ajouta-t-elle, en désignant avec dédain le plat de lard et de choux. Il faut que je lui fasse une tartine. Y a-t-il un peu de pain ?

— Il n'y a pas de pain, dit Lise.

— Faites-lui un peu de thé, conseilla Daniel; c'est ce que ces gens-là boivent. Du thé et des gâteaux.

— Il n'y a pas de thé, dit encore Lise.

— Allez-en chercher alors, grommela le maître de la maison. Elle vaut la peine qu'on prenne soin d'elle. Envoyez-en chercher chez Brick.

— Juana ! dit Lise en appelant. Tu entends, va !

Elle se tourna vers le coin de la cheminée où, toujours accroupie comme une petite salamandre, dans sa première attitude, se tenait Juana, avide de chaleur comme un lézard.

— Je ne veux pas, répondit Juana, vas-y toi-même.

— Comment ? s'écria Gilbert Sleaford, quittant la table d'un air furieux, comment ?

— Elle dit qu'elle ne veut pas y aller, dit malicieusement Lise, et qu'il faut que j'y aille moi-même.

L'homme fit un pas et prit un fouet accroché à une planche, sans dire un mot.

Les yeux farouches et brillants de la petite fille suivirent son mouvement, mais elle ne bougea pas.

— Ah ! elle ne veut pas !... dit Sleaford. Eh bien ! nous allons voir si tu ne veux pas, petite malheureuse !

Le fouet siffla en l'air, accompagné d'un juron.

— Tu n'iras pas, n'est-ce pas, petite fouine ? A chaque imprévision, un coup de fouet cinglait les épaules de l'enfant.

Elle en supporta deux ou trois en silence, puis poussant un cri terrible de douleur et de fureur, elle bondit sur ses pieds, s'élança à travers la chambre, elle cracha à la figure de son bourreau comme un chat sauvage.

— Non, je n'irai pas... je n'irai pas... je n'irai pas ! Non, quand vous me couperiez en morceaux avec votre fouet. Je n'irai pas chercher de thé pour elle. Je ne voudrais pas aller chercher la moindre chose pour elle. Vous ne m'y ferez... pas... al... ler... quand je devrais mourir sous les coups de votre fouet ! Je ne le veux pas ! je ne le veux pas !... je ne le veux pas !...

L'homme s'arrêta, tout accoutumé qu'il était à ses transports de fureur; elle avait tellement l'air d'une folle en ce moment, dans sa rage, qu'il retint sa main brutale.

— Allons, allons, père, laisse-la tranquille, lui dit son plus jeune fils. Ne la bats pas ainsi.

Mais, presque honteux de sa pitié momentanée, Gilbert Sleaford saisit la fillette pour renouveler la correction.

A ce moment, Juana se baissa et enfoua dans

sa main ses dents blanches et aiguës.

Au même instant, une petite ombre blanche, le visage pâle et les yeux dilatés, se glissa dans la chambre et vint se placer devant lui.

— Ne la battez pas !... Oh ! ne la battez pas ! dit Olga Ventnor. Oh ! je vous en prie, ne la battez pas comme cela !

Elle levait ses mains jointes vers Gilbert Sleaford, qui, autant à cause de la douleur que lui causait la morsure que par surprise, recula et lâcha prise.

Aussitôt Juana s'élança vers la porte et disparut.

— On ne la reverra plus avant demain, dit en riant le plus jeune des Sleaford. Elle va nicher avec les oiseaux, cette nuit. Le père ne le croit pas, mais il poussera ce diable-là à lui donner un coup de couteau.

On dit quelquefois la vérité en riant, dit le proverbe.

Plus tard, quand vinrent les jours sombres et tragiques, cette phrase lugubre revint à la mémoire du jeune Alfred Sleaford, et il lui sembla qu'il avait entendu une prédiction.

V

Il arriva donc, qu'en dépit des menaces et des coups de fouet, Juana demeura libre d'agir à sa guise et de ne pas aller chercher le thé qu'on désirait.

Gilbert Sleaford se retira sous le manteau de la cheminée, en grommelant intérieurement, suivant sa coutume, et en jetant à la dérobée sur la petite étrangère des regards sombres et obliques.

Il faisait avec impatience des signes à ses filles

accueillera favorablement la nouvelle modification ministérielle qui vient de confier la direction des affaires de la guerre à un homme d'action et d'énergie qui paraît bien décidé à en finir avec une situation qui inquiète les esprits depuis longtemps.

Le pays ne comprendrait pas que l'on persévérât davantage dans une politique qui a produit de si médiocres résultats et que l'expérience à condamnée.

Le plan de campagne.

On lit dans l'Événement :

« Nos informations nous permettent de dire que tous les bataillons du corps expéditionnaire vont être complétés à l'effectif de 1,000 hommes, ce qui exigera l'envoi de 4,000 hommes.

Deux grosses brigades, comprenant douze bataillons, vont être constituées en division expéditionnaire. Elles renfermeront probablement deux bataillons de la légion étrangère et deux bataillons de tirailleurs algériens.

Dès maintenant, on peut considérer le général de Courcy, commandant le 10^e corps, comme devant être appelé à commander en chef les forces française dans l'Indo-Chine.

Le général Courcy emmènera sans doute avec lui le colonel Morlan, chef de cabinet du général Campenon, comme chef d'état major général.

Le général Leval a fait de 1861 à 1866 l'expédition du Mexique. Les souvenirs de cette aventure sont présents à sa mémoire et l'on peut être assuré qu'il profitera des leçons du passé.

La question de la Chine réglée, la réorganisation de l'armée viendra en suite. Le général Leval opérera graduellement l'exécution de son plan de réformes.

En attendant, le ministre réclamera seulement dans la prochaine session du Parlement le vote de la loi sur l'unification des soldes des officiers et de la troupe et le vote de la loi sur l'armée coloniale. »

Le général Leval s'est installé mardi au ministère de la guerre. Il désignera demain ses officiers d'ordonnance.

Le général Warnet, nommé chef d'état-major général et chef du cabinet du ministre de la guerre, est arrivé de Châlons mardi. Il a passé la matinée avec ses prédécesseurs, qui lui ont remis le service. M. Warnet cumulera les fonctions de chef d'état-major et de chef du cabinet; mais il aura sous ses ordres deux sous-chefs qui seront incessamment désignés.

Le colonel Mourlan, chef du cabinet du général Campenon, partira à la fin de ce mois pour le Tonkin, où il va prendre le commandement du 1^{er} régiment de tirailleurs; deux bataillons de ce régiment sont déjà au Tonkin; le troisième bataillon partira en même temps que le colonel.

Le choix du sous-secrétaire d'Etat à la guerre n'est pas arrêté.

On annonce que nos agents diplomatiques et consulaires actuellement réfugiés à Shang-Hai vont être définitivement autorisés par le ministre des affaires étrangères à quitter le sol de l'empire chinois.

Cette décision, qui est prochainement attendue, indique que les hostilités sont à la veille d'entrer dans une nouvelle période.

Les zouaves au Tonkin. — Le général Leval vient de donner aujourd'hui par télégraphe des ordres au commandant du 19^e corps d'armée, pour l'envoi au Tonkin de 1,000 hommes qui seront pris au 4^e régiment de zouaves, commandé par le colonel Faure Biguet.

Ces zouaves partiront à la fin de la semaine prochaine.

Nouvelle défaite des Chinois

On télégraphie d'Hanoi, 5 janvier :

A la suite de leur premier échec, à l'est de Chu, les Chinois sont revenus, au nombre de 12,000, pour reprendre l'offensive.

Le général de Négrier les a attaqués et a pénétré au milieu de leurs positions qui étaient défendues par huit forts à feux étagés.

Les Chinois ont été repoussés, culbutés et mis en complète déroute, après avoir opposé une vive résistance.

Ils ont abandonné toutes leurs positions, deux batteries Krupp, des vivres, des armes, des munitions, des étendards et leurs convois.

Ils ont laissé six cents morts sur le terrain et ont eu un nombre considérable de blessés.

Nos pertes, pour les deux journées, sont de 19 tués et 65 blessés. Trois officiers ont été légèrement blessés.

Les transports *Chérifou* et *Chandernagor* sont arrivés avec des renforts.

Tonkin. — L'amiral Peyron a adressé, au général Négrier une dépêche de félicitation.

Hanoi. — Suivant la *Justice*, les Anamites d'Hanoi profitant de l'absence des troupes françaises, auraient pillé la caisse et les magasins du commissariat de la marine. Les gardiens ont été tués ou blessés; le commissaire de la marine aurait été blessé.

Le ministre de la guerre a télégraphié mercredi matin, au général commandant le 19^e corps à Alger, de tenir prêts les hommes, les mulets et le matériel destinés au Tonkin.

L'embarquement des troupes devra être opéré le 16 au soir au plus tard, afin que le 17 les navires puissent faire route.

Si le départ doit avoir lieu trois jours plus tôt, c'est que les compagnies qui se sont engagées à fournir ces navires, ont pu se mettre en mesure de les faire sortir du port de Toulon le 10 ou le 11 au plus tard.

Livingstone viendrait, ce qui n'est pas probable, quoique je ne devine pas ce qui peut le retenir, il serait trop tard pour vous en aller à pied. Votre maison est à trois milles d'ici, si ce n'est pas plus.

— Oh ! mon Dieu ! que vais-je devenir ? dit en sanglotant la pauvre Olga. Papa va être dans une inquiétude mortelle et maman en tombera malade. Oh ! que je voudrais voir arriver Franck. Mais, il ne viendra pas... j'en suis sûre. Je lui ai fait promettre tantôt...

— Quoi... ? dit Laure Sleaford d'un air étonné.

— Il restait dehors très-tard, vous savez, et je lui ai fait promettre que cela n'arriverait plus.

— Et voilà pourquoi il n'est pas venu ! — dit Olga en sanglotant.

— Ah ! vraiment !... s'écria M^{lle} Sleaford d'un air très-peu satisfait. — Vous lui avez fait promettre... Une petite poupée comme vous !... Eh bien ! après tout, vous voyez que c'est vous qui en êtes punie. Si vous l'aviez laissé tranquille, il serait ici depuis deux heures et vous seriez rentrée chez vous maintenant.

M^{lle} Ventnor se couvrit le visage de son microscope mouchoir de poche et sanglota de plus belle dans ses plis.

— Là, là, ne pleurez plus, dit Laure en s'adoucisant, — vous allez certainement vous rendre malade. Ah ! voilà Lise avec ses œufs. Je crois bien que ce n'est pas ce que vous êtes accoutumée à manger, mais il faut que vous preniez quelque chose, voyez-vous, sans cela, vous ne serez pas en état de retourner chez vous.

Informations

Répondant à un article du *Times*, disant qu'un compromis équitable ne tardera pas à permettre à la France et à l'Angleterre de conclure une union à part, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* demande quel sera le but de cette union : si c'est pour conserver la paix, elle est inutile ; si c'est pour faire la guerre, la France n'aurait pas lieu de s'en féliciter. Si elle marchait, elle serait seule contre le reste de l'Europe, l'Angleterre ne pouvant prêter sur terre qu'une aide inefficace.

Suivant la *Gazette nationale*, la réunion d'une Conférence sur l'Egypte serait maintenant hors de doute. L'Angleterre proposerait elle-même Paris comme lieu de réunion, espérant, en échange de cette gracieuseté, qu'elle obtiendra des concessions matérielles.

La *Gazette* ajoute que la France paraît décidée à garder une attitude réservée et à ne pas se séparer, jusqu'à présent, des trois empires.

Plusieurs journaux parlent, comme étant une chose résolue, de la démission de l'amiral Peyron, comme conséquence de celle du général Campenon.

Quelles que puissent être les résolutions ultérieures du ministre de la marine, nos renseignements nous permettent de dire qu'aucune modification nouvelle n'aura lieu dans le sein du cabinet avant les élections sénatoriales.

Le rattachement des colonies au ministère du commerce, qui a été indiqué comme pouvant être une des causes de la démission de l'amiral Peyron, qui devait se réaliser très prochainement, ne paraît pas devoir devenir officiel, avant la fin du mois.

M. Ferry fait tous ses efforts pour conserver l'amiral Peyron, au moins jusqu'après les élections sénatoriales, comprenant que le départ de deux ministres compétents, ne voulant pas s'associer aux affaires du Tonkin, toucherait péniblement les électeurs.

Commandements militaires. — L'*Événement* assure que le général Thibaudin recevra le commandement du 12^e corps et le général de Galliffet celui du 7^e.

Le préfet de police. — La démission de M. Camescasse préfet de police semble se confirmer.

Par décision présidentielle, M. le général Galimar est relevé de ses fonctions de directeur du génie, au ministère de la guerre.

Le *Petit Journal* dit que la dépêche du général Brière de l'Isle signale la présence d'officiers supérieurs allemands parmi les troupes chinoises, et d'officiers de la marine anglaise dans la flotte ennemie.

Le discours de Léon XIII

Rome, 7 janvier.

Le Pape, recevant hier, la jeunesse italienne, a prononcé un discours où il a insisté sur les moyens de faire revivre les associations catholiques ouvrières, qui peuvent seules trancher heureusement la question sociale.

Le Pape redoute une catastrophe prochaine. Il invite les Sociétés catholiques à chercher à la conjurer, en combattant énergiquement la propagande contre l'Eglise, la Famille et la Société.

Le prince Jérôme

Le prince Jérôme et son fils Louis sont partis le 7 janvier pour Naples.

Anarchistes

Le bruit court que les anarchistes auraient l'intention de faire une manifestation, le 11 janvier, à l'Elysée, si la grâce de Louise Michel n'a pas été accordée.

Les tremblements de terre.

Hier, à six heures du soir, une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie à Grenade. Une grande panique s'en est suivie. Le bâtiment de la préfecture a été endommagé.

Une secousse a été également ressentie à Loja et à Motril, où quelques maisons ont été endommagées.

Le voyage du roi en Andalousie est décidé. Il vient d'envoyer 100,000 francs pour secours aux victimes. La Banque d'Espagne a envoyé 125,000 francs.

Le gagnant du gros lot.

Nous avons déjà annoncé que l'heureux gagnant de la loterie des Arts décoratifs est M. Breton, cultivateur au Grand-Montrouge (Seine), route de Châtillon.

C'est le 1^{er} janvier au matin, que M. Breton a appris cette heureuse nouvelle. Il se trouvait chez un de ses voisins, débitant de vins, lorsqu'on lui montra la liste des numéros gagnants; machinalement il jeta un regard sur le nombre du gros lot en disant : « Et si c'était un de mes six billets ? »

Les assistants le virent faire un bond formidable : « C'est moi, s'écria-t-il, c'est moi ! » Et sans ajouter un mot il courut chez lui vérifier avec le billet.

Les chiffres étaient exacts, et mardi M. Breton s'est présenté au siège de la loterie, où, après avoir examiné le billet à la loupe, on lui a remis un chèque sur la Banque de France.

M. Breton, bourguignon de naissance, habite au Grand-Montrouge depuis plus de vingt ans et exerce la profession de cultivateur.

Il a cinq enfants, trois jeunes filles et deux garçons.

pour les engager à emmener l'enfant dans la pièce voisine, tout en bourrant sa pipe de tabac. Ses deux fils fumaient déjà, et l'atmosphère chargée de fumée avait à moitié asphyxié Olga.

— Venez, ma chère petite, lui dit Laure en la prenant affectueusement par la main.

— Mais que va-t-on lui donner à manger, reprit Lise. Alfred, voudrais-tu aller chercher le thé ?

— Non, répondit Alfred d'un ton bref, je suis fatigué. Je ne bougerai point de coin, ce soir, si ce n'est pour aller me coucher. D'ailleurs, elle a dit qu'elle n'en prenait pas. Ne l'as-tu pas entendu toi-même ?

— Peut-être prendrait-elle du lait, insinua Daniel. Demande-le lui, Lise.

— Oh ! oui, s'il était possible d'avoir un peu de lait, répondit Olga débillant intérieurement, mais n'importe quoi, d'ailleurs ; je n'ai pas faim du tout.

— Eh bien, je vais aller lui chercher un œuf, dit Lise en s'animant.

La question délicate de la commission étant réglée, la nonchalante enfant brûlait du désir de faire valoir ses services.

— Dans cinq minutes je serai là. Déshabillez-la, toi, Laure, pendant ce temps, et couche-la.

— Mais je veux m'en aller à la maison, dit Olga tremblant de nouveau, je ne veux pas rester ici toute la nuit. Papa et maman ne savent pas où je suis. Ne me déshabillez pas, je vous en prie. Il faut que je retourne à la maison.

— Mais, ma petite demoiselle, vous ne pouvez pas retourner chez vous ce soir. Voyez, il est onze heures maintenant, et quand même Franck

Cet argument eut pour effet de réveiller l'enfant.

Elle sécha ses larmes et se souvint qu'elle avait faim.

Lise s'approcha avec un grand plateau noir sur lequel se trouvaient une tasse de lait, un œuf à la coque, des framboises, un peu de beurre et une tranche de gâteau.

— Voilà ! — dit-elle. — C'est tout ce que nous pouvons faire de mieux pour vous. Mangez-donc, et puis couchez-vous.

Elle but le lait, mangea les fruits et gôta l'œuf en mouillant son repas de ses larmes.

Comme son papa et sa maman devaient être inquiets, et quel endroit effrayant pour y passer toute une longue nuit !

La laisserait-on seule dans cette chambre ?... La laisserait-on dans l'obscurité ?

— Allons ! — s'écria brusquement Lise, — vous avez fini, je vais enlever tout cela et aller me coucher. Mon père et mes frères sont déjà partis, et j'ai les yeux aussi tendres qu'un hibou. Et toi, Laure ?

— Je vais rester un peu, — dit Laure.

Ce n'était pas une fille d'un mauvais naturel, et elle avait aperçu la terreur muette qu'exprimaient les yeux de l'enfant.

— Va te coucher, Lise ; moi, je dormirai plus tard demain.

Elle apporta des draps et une couverture, et improvisa un lit sur lequel elle coucha Olga, puis elle prit un siège et s'assit auprès d'elle.

— Je vais vous chanter quelque chose, — dit-elle, — mais vous allez fermer tout de suite ces jolis yeux bleus et vous ne les ouvrirez pas avant l'heure du déjeuner demain matin.

Elle entonna une vieille ballade d'une voix douce et traînante.

A. FLEMING.

(A suivre).

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

M. le capitaine de vaisseau Paul de Labarrière, mort à Brest, n'appartient pas à notre département. Notre compatriote est M. Louis de Labarrière de St-Céré, lui aussi capitaine de vaisseau, lui aussi sur le point de passer contre-amiral, M. Louis de Labarrière fait actuellement partie du conseil de l'amirauté.

Nous apprenons la perte douloureuse que vient d'éprouver la famille Béral, dans la personne de M. Augustin Sala, médecin principal de 1^{re} classe, médecin en chef de l'hospice militaire de Toulouse, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de 54 ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 9 courant, à 10 h. 1/2 du matin, à Pechlumat, où se trouve le caveau des familles Delord et Béral.

Itinéraire du tirage au sort

Arrondissement de Cahors

- Le mercredi 21 janvier 1885, à midi et demi précis, le canton de St-Géry, à la mairie de St-Géry;
- Le jeudi 22, à 10 h. 1/2 du matin, le canton de Limogne, à la mairie de Limogne;
- Le vendredi 23, à 1 h. 1/2 du soir, le canton de Castelnaud, à la mairie de Castelnaud;
- Le samedi 24, à 2 h. du soir, le canton de Cahors (Nord), à la mairie de Cahors;
- Le lundi 26, à 1 h. 1/2 du soir, le canton de Cazals, à la mairie de Cazals;
- Le mardi 27, à 1 h. 1/2 du soir, le canton de Catus, à la mairie de Catus;
- Le mercredi 28, à 10 h. du matin, le canton de Puy-l'Evêque, à la mairie de Puy-l'Evêque;
- Le jeudi 29, à 1 h. et demie du soir, le canton de Lauzès, à la mairie de Lauzès;
- Le vendredi 30, à 2 h. du soir, le canton de Luzsch, à la mairie de Luzsch;
- Le samedi 31, à 2 h. du soir, le canton de Cahors (Sud), à la mairie de Cahors;
- Le mardi 3 février, à 4 h. du soir, le canton de Lalbenque, à la mairie de Lalbenque;
- Le mercredi 4, à 4 h. 1/2 du soir, le canton de Montcuq, à la mairie de Montcuq.

Arrondissement de Figeac

- Le mercredi 21 janvier, à 2 h. du soir, le canton de Figeac (Est), à la mairie de Figeac;
- Le jeudi 22, à midi, le canton de Lacapelle-Marival, au prétoire de Lacapelle-Marival;
- Le vendredi 23, à 1 h. du soir, le canton de Bretenoux, à la mairie de Bretenoux;
- Le samedi 24, à 11 h. du matin, le canton de St-Céré, à la mairie de St-Céré;
- Le lundi 26, à 1 h. du soir, le canton de Cajarc, à la mairie de Cajarc;
- Le mardi 27, à 2 h. du soir, le canton de Livernon, à la mairie de Livernon;
- Le mercredi 28, à 4 h. du soir, le canton de Latronquière, à la mairie de Latronquière;
- Le jeudi 29, à 2 h. du soir, le canton de Figeac (Ouest), à la mairie de Figeac;

Arrondissement de Gourdon

- Le mercredi 21 janvier, à 1 h. du soir, le canton de Salviac, à la mairie de Salviac;
- Le jeudi 22, à 1 h. du soir, le canton de St-Germain, à la mairie de St-Germain;
- Le vendredi 23, à 1 h. du soir, le canton de Payrac, à la mairie de Payrac;
- Le samedi 24, à 1 h. du soir, le canton de Gourdon, à la mairie de Gourdon;
- Le mardi 27, à 1 h. du soir, le canton de Souillac, à la mairie de Souillac;
- Le mercredi 28, à 4 h. du soir, le canton de Martel, à la mairie de Martel;
- Le jeudi 29, à 1 h. du soir, le canton de Vayrac, à la mairie de Vayrac;
- Le vendredi 30, à 1 h. du soir, le canton de Gramat, à la mairie de Gramat;
- Le samedi 31, à 1 h. du soir, le canton de Labastide-Murat, à la mairie de Labastide-Murat.

Répartition des classes. — Du 1^{er} janvier au 30 juin 1885, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

- 1^o Armée active : classes de 1879, 1880, 1881, 1882, 1883;
 - 2^o Réserve de l'armée active : classes de 1875, 1876, 1877, 1878, cette dernière étant dite la plus jeune classe de la réserve de l'armée active;
 - 3^o Armée territoriale : classes de 1871, 1872, 1873, 1874, cette dernière étant dite la plus jeune de l'armée territoriale;
 - 4^o Réserve de l'armée territoriale : classes de 1865, 1866, 1867, 1868, 1870, cette dernière étant dite la plus jeune classe de la réserve de l'armée territoriale;
- Nota.* — Les engagés volontaires, les anciens emplacements, les hommes qui ont été remplacés

ou qui se trouvent pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une de classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

Avis. — En France, seront appelés à une réunion d'instruction ;

Pendant l'année 1885 les hommes de l'armée territoriale appartenant aux classes de 1872 et 1873, et n'ayant pas été convoqué en 1884.

A l'automne de 1885, les réservistes des classes 1876 et 1878.

Des affiches et avis publiés en temps utile, feront connaître les dates des appels.

Les réservistes et les hommes de l'armée territoriale des classes appelées, appartenant aux escadrons du train des équipages, aux sections d'ouvriers d'administration et d'infirmiers, ainsi que les réservistes des mêmes classes appartenant aux sections de secrétaires d'état-major, aux compagnies ouvriers d'artillerie et d'artificiers, sont convoqués pendant le cours de l'année, à des époques fixées par les commandants de corps d'armée, suivant l'intérêt du service, et les circonstances locales.

En Algérie, l'appel du printemps comprendra les hommes de toutes armes de l'armée territoriale des classes de 1872 et 1874 et l'appel de l'automne comprendra les réservistes de toutes armes de l'armée active des classes 1875, 1878, 1880, 1882.

Clôture de chasse. — Par arrêté préfectoral, en date du 6 janvier 1885, la clôture de la chasse, dans le département du Lot est fixée aux dates ci-après :

- 1^o Chasse au tir : 1^{er} février prochain au soir;
- 2^o Chasse à l'alouette et autres oiseaux de passage : 6 avril au soir;
- 3^o Chasse au gibier d'eau : 6 avril au soir.

7^o de Ligne

M. Depouès, lieutenant au 7^o de ligne, est mis en non activité par retrait d'emploi.

M. Cornic, sous-lieutenant au 7^o est nommé lieutenant en remplacement de M. Depouès.

La démission de M. Sicard, sous-lieutenant au même régiment, est acceptée.

Caisse nationale postale d'épargne

DÉPARTEMENT DU LOT

Opérations du mois de Décembre 1884

Versements reçus de 417 déposants, dont 146 nouveaux	82,032
Remboursements à 146 déposants, dont 51 pour solde	63,546 60
Excédent des versements	18,485 40

Le Directeur des Postes et des télégraphes, BOURSEUL.

Chemin de fer de Cahors à Capdenac. — Mardi dernier, a eu lieu, en conseil de préfecture, l'adjudication des stations d'Arcambal, Vers, Saint-Géry, Conduché, Saint-Martin-Labouval, Cajou, Toirac et La Madelaine et des accessoires de ces stations.

Dix entrepreneurs ont soumissionné.

MM. Blavy et Cancalon ont été déclarés adjudicataires avec un rabais de 21 0/0.

On télégraphie de Bordeaux :

Le parquet de Bordeaux s'est transporté mercredi à Listrac, où à la suite d'une discussion survenue dans un café de cette ville, un Espagnol nommé Cabrera a donné quatre coups de couteau dans le ventre à son compatriote Machueta. Ce dernier a été ramené à Bordeaux dans un état désespéré. L'assassin a pris la fuite et n'a pas été retrouvé.

On écrit de Moissac :

Un incendie a éclaté l'avant-dernière nuit au village de Golfech, situé entre Valence-d'Agen et Lamagistère. Le feu a pris dans une maison appartenant au sieur Adrien Alfred, boulanger. L'immeuble et le mobilier qu'il renfermait ont été entièrement détruits. On ignore les causes de ce sinistre, dont les pertes évaluées à 30,000 fr. environ, sont couvertes par une assurance.

On écrit de Perpignan :

Dans la nuit de dimanche dernier, un soldat du 12^e de ligne, en garnison au château de Collioure, a pénétré dans la chambre de son sergent-major, et, pendant que ce dernier sommeillait, lui a labouré le ventre de plusieurs coups de baïonnette.

Le sous-officier se précipita sur son sabre pour se défendre; mais son agresseur prit la fuite. Il n'a pas encore été retrouvé.

Voici le motif de cette vengeance : le sergent-major avait intimé l'ordre à son inférieur, qui se trouvait en état d'ivresse, de rentrer au quartier. Celui-ci n'en avait rien fait et avait prémédité l'attentat dont il s'est rendu coupable.

Jurisprudence. — Il y quelques mois, un petit scandale se produisit au sein du conseil municipal d'Accamville. Dans le cours d'une séance, un conseiller municipal tint envers le maire, des propos outrageants. Ce dernier porta plainte, et l'affaire est venue devant le tribunal correctionnel.

Dans une des dernières audiences, le défenseur du Conseil municipal, a soulevé une exception d'incompétence, motif pris de ce que le plaigoant exerçait les fonctions de maire quand il a été outragé. L'affaire, selon l'honorable défenseur, aurait dû être portée devant le jury, seul compétent pour en connaître.

Le tribunal a décidé, conformément aux conclusions du ministère public, que la loi du 29 juillet 1881 n'attribue compétence au jury, pour prononcer sur les injures ou diffamation envers les personnes désignées dans son article 31, que lorsque ces injures ou ces diffamations se produisent par la voix de la presse ou par des discours proférés dans des lieux ou réunions publiques et à raison de la fonction ou de la qualité de ces mêmes personnes.

Qu'elle laisse hors de ses prévisions et sous l'application des dispositions antérieures du Code pénal, tous les faits qualifiés outrages envers les magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire, et les dépositaires de l'autorité ou de la force publique, lorsque ces outrages ont été reçus par ces personnes dans l'exercice de leurs fonctions, soient qu'ils aient été commis par la parole ou qu'ils résultent seulement d'un geste ou d'une menace.

Le tribunal a renvoyé l'affaire à l'audience du 9 janvier prochain pour statuer sur le fond.

Tempête annoncée

Paris, 7 janvier.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

« Une grande dépression règne en ce moment dans la vallée de Saint-Laurent et traversera probablement la ligne des vapeurs, se dirigeant vers l'ouest et atteindra les côtes de la Grande-Bretagne, de Norvège et probablement celles de France entre le 10 et le 12. »

L'ail est un condiment qui possède la propriété de détruire les vers intestinaux. Pour arriver à ce résultat, il suffit d'en faire bouillir quatre ou cinq gousses dans de l'eau distillée. On boira cette infusion à jeun.

Variétés

L'hypnotisation et la suggestion.

L'année dernière on apprit non sans étonnement, qu'un médecin très distingué de la Faculté de Bordeaux faisait des expériences d'hypnotisation, dans lesquelles il arrivait à substituer sa volonté propre à celle de la personne qu'il avait hypnotisée.

Ainsi, pendant le sommeil magnétique, il faisait promettre à son *sujet* de faire tel ou tel acte au bout de tant d'heures : puis il le réveillait et l'abandonnait à lui-même.

Or, au temps fixé, le *sujet*, obéissant irrésistiblement à la volonté qui lui avait été suggérée, accomplissait ponctuellement l'acte convenu.

La volonté du médecin était entrée dans la personne du *sujet* et l'avait complètement dominée.

Ces expériences, qui firent du bruit dans notre ville n'étaient pas une découverte.

A Nancy, MM. Bernheim et Liégeois se livrent depuis longtemps à des études extrêmement curieuses sur l'hypnotisation et la suggestion, c'est-à-dire la substitution d'une volonté étrangère à la volonté propre d'un individu.

A la Salpêtrière, à Paris, M. Auguste Voisin se sert de la méthode suggestive pour moraliser ses clientes.

Le savant médecin a d'abord simplifié la méthode d'hypnotisation. Autrefois, c'était à l'aide du regard fixé sur le *sujet* qu'il hypnotisait. Maintenant il se sert simplement d'une petite lampe à magnésium qui projette un très vif rayon de lumière sur les yeux.

Une fois la personne endormie — passez-moi l'expression — on cueille ses défauts comme avec la main et on les remplace par des qualités. On insuffle au *sujet* la volonté de bien faire, de travailler, d'être poli et bon etc.

C'est ainsi que d'un enfant paresseux et cancre, on fait un piocheur et un lauréat de concours.

De temps en temps, la volonté de rechange — le *moi* factice s'évanouit et fait place à l'ancienne volonté, à l'ancien *moi*. Il suffit alors de reprendre la lampe de magnésium et de recommencer l'expérience.

On avouera que cette façon de changer un homme, de le transformer mécaniquement, prête aux méditations des philosophes et des moralistes.

Mais voici une expérience véritablement renversante.

M. Bernheim avait parmi ses clientes une hystérique qui, même sous l'effet de l'hypnotisation, était rebelle à toutes les suggestions.

Un jour elle fut prise d'un grand dégoût pour toute espèce de nourriture. Le médecin essaya de vaincre ses répugnances en l'hypnotisant et en lui *suggérant* la volonté de manger.

Peine inutile ! La malade résistait énergiquement à tous les ordres, à toutes les menaces de l'expérimentateur.

Celui-ci eut alors l'idée de lui faire changer sa personnalité, *son moi*, non pas contre la sienne, mais contre celle d'une autre personne.

— Comment vous appelez-vous ? lui dit-il.

— Marie M..., répondit-elle.

— Mais non, lui répliqua M. Bernheim, vous n'êtes pas Marie M..., vous êtes Joséphine Durand, la tante de Marie M...

Elle finit par en convenir.

— Eh bien ! lui dit alors M. Bernheim, faites la leçon à votre nièce qui est là. Montrez-lui comment il faut manger la viande, dites-lui qu'elle est très bonne, etc.

Et aussitôt, voyant par hallucination sa nièce (c'est-à-dire elle-même), elle l'admoneste, la gronde, la sermonne, l'encourage à manger sa viande, et, prêchant d'exemple, la malade récalcitrante avale son bœuf, qu'elle trouve excellent. A son réveil, elle ne voulut jamais croire qu'elle l'avait mangé et ne l'en digéra pas moins bien,

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Albel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleury, 33 Paris.

Sauvée d'une mort prématurée. —

Courzon (Haute-Marne), le 23 juin 1884. — Monsieur Fanyau. Ma femme était atteinte d'une anémie des plus compliquées, elle ne mangeait plus et ne dormait pas du tout. Un rhume est survenu qui l'a mise à deux doigts du tombeau. C'est alors que j'ai lu sur le journal votre annonce concernant la Tisane Américaine des Shakers. J'en ai fait prendre une bouteille pour essayer. Lorsque ma femme a eu pris de cette Tisane, l'appétit est revenu comme par enchantement, elle a passé la nuit sans tousser, et la digestion s'est opérée au mieux. Elle était toujours constipée et aujourd'hui ses fonctions se font bien. L'extrait balsamique de malt des Shakers a achevé la guérison de son rhume et aujourd'hui ma femme est complètement rétablie. Pour propager vos excellents remèdes, envoyez-moi je vous prie, quelques-unes de vos brochures. Je vous autorise à publier cette lettre. Recevez, etc. Gustave Cadel, à Courzon. Lisez la brochure qui se trouve gratis dans toutes les bonnes pharmacies, ou au dépôt, pharmacie Bourguignon, à Cahors. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

BOURSE. — Cours au 8 janvier.

3 0/0	79 65
3 0/0 amortissable (ancien)	81 75
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	105 90
4 1/2 0/0 1883	109 55

Dernier cours du 7 janvier.

Actions Orléans	1,330 00
Actions Lyon	1,233 75
Obligations Orléans 3 0/0	374 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	308 00
Obligations Lombardes (jouissance)	304 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	331 50

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Rue de la Liberté, N° 11, CAHORS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRREPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

NOTA. — Cette Maison, quoique faisant le même genre d'affaires, n'a rien de commun avec la Maison portant le même nom et précédemment établie sur le boulevard Gambetta.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epruvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison GARGARD 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

ASSOCIATION DES ARTISTES MUSICIENS

ÉMISSION de 2,000,000 de BILLETS d'une LOTERIE Autorisée par Arrêté ministériel du 24 Mars 1884 au profit de la Caisse de secours et de pensions de retraite de l'Association.

400,000 FRANCS de LOTS

Déposés à la Banque de France et payables en espèces.

1^{er} TIRAGE le 14 MARS 1885

1 Gros Lot de.....	50,000 f.
1 gros lot de.....	25,000 f.
2 gros lots de 10,000.....	20,000 f.
2 lots de 5,000.....	10,000 f.
10 lots de 1,000 fr.....	10,000 f.
30 lots de 500.....	15,000 f.
200 lots de 100.....	20,000 f.
246 lots formant.....	150,000 f.

Les BILLETS qui gagneront à ce 1^{er} tirage concourront également au 2nd tirage.

2nd TIRAGE le 14 MARS 1885

1 Gros Lot de..... 100,000 f. et 246 autres lots formant... 250,000 f.

Le total des LOTS formant le Cinquième du Capital émis, soit 400,000 francs.

On souscrit en envoyant espèces, chèques ou mandats-poste à M. Ernest DÉTRÉ, Secrétaire-Général du Comité de la Loterie, 26, Rue Grange-Batelière, Paris.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Drogistes et Pharmaciens.



Le propriétaire-gérant, A. Layton.

HISTOIRE DE FRANCE

ET DES Pays étrangers

GÉOGRAPHIE — COSMOGRAPHIE

- MORAND. Introd. à l'étude des sciences physiques.
- GRUVELLIER. Hygiène générale.
- CORBON. De l'enseignement professionnel.
- PICHAU. L'art et les artistes en France.
- BUCHÉZ. Les Mérovingiens.
- BUCHÉZ. Les Carolingiens.
- MORIN. La France au moyen âge.
- BASTIDE. Lutte religieuse des premiers siècles.
- BASTIDE. Les guerres de la Réforme.
- PELLETAN. Décadence de la monarchie française.
- BROTHER. Histoire de la terre.
- SANSON. Principaux Faits de la chimie.
- TUNGK. Médecine populaire.
- MORIN. Résumé populaire du Code civil.
- ZABOROWSKI. L'homme préhistorique.
- OTT. L'Inde et la Chine.
- CATALAN. Notions d'astronomie.
- CRISTAL. Les désemplois du travail.
- VICTOR MEUNIER. Philosophie zoologique.
- JOURDAN. La justice criminelle en France.
- CH. ROLAND. Histoire de la maison d'Autriche.
- E. DESPOIS. Révolutions d'Angleterre.
- GASTINEAU. Génie de la science et de l'industrie.
- H. LENEVEUX. Le Budget du foyer.
- L. COMBES. La Grèce ancienne.
- FRED. LOCK. Histoire de la Restauration.
- H. BROTHER. Histoire populaire de la philosophie.
- MARGOLLE. Les phénomènes de la mer.
- L. COLLAS. Histoire de l'empire ottoman.

Librairie FÉLIX ALCAN, 108, boulevard Saint-Germain, Paris

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

BIBLIOTHÈQUE UTILE

86 vol. in-18 de 192 p. chacun; le vol. br. 60 c.; cart. à l'angl. 1 fr. (envoi franco contre timbres ou mandats-poste.)

- ZURCHER. Les phénomènes de l'atmosphère.
- E. RAYMOND. L'Espagne et le Portugal.
- EUGÈNE NORL. Voltaire et Rousseau.
- A. OTT. L'Asie occidentale et l'Égypte.
- C. RICHARD. Origine et Fin des mondes.
- ENFANTIN. La vie éternelle.
- L. BROTHER. Causeries sur la mécanique.
- ALFRED DONEAUD. Histoire de la marine française.
- FRED. LOCK. Jeanne d'Arc.
- CARNOT. Révolution française, 2 vol.
- ZURCHER et MARGOLLE. Télescope et Microscope.
- BLÉRY. Torrents, Fleuves et canaux de la France.
- P. SEGUCHI, WOLF et BRIOT. Le Soleil et les Étoiles.
- STANLEY JEVONS. Économie politique.
- EM. FERRIERE. Le Darwinisme.
- LENEVEUX. Paris municipal.
- BOILLLOT. Les Entretiens de Pontenelle.
- EDGAR ZEVORT. Histoire de Louis-Philippe.
- GEIKIE. Géologie.
- ZABOROWSKI. L'origine du langage.
- BLÉRY. Les Colonies britanniques.
- ALBERT LÉVY. Histoire de l'air.
- GEIKIE. Géologie.
- ZABOROWSKI. Les migrations des animaux.
- F. PAULHAN. La physiologie de l'esprit.
- ZURCHER et MARGOLLE. Phénomènes célestes.
- GIRARD DE RIALLE. Les peuples de l'Afrique et de l'Amérique.

SCIENCES

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

PHILOSOPHIE, DROIT USUEL

- JACQUES BERTILLON. La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort).
- PAUL GAFFAREL. La défense nationale en 1792.
- HERBERT SPENCER. De l'éducation.
- JULES BARNI. Napoléon 1^{er}.
- HUXLEY. Premières notions sur les sciences.
- P. BONDOIS. L'Europe contemporaine.
- GROVE. Continents et océans.
- JOUAN. Les îles du Pacifique.
- ROBINET. La philosophie positive.
- RENAUD. L'homme est-il libre ?
- ZABOROWSKI. Les grands singes.
- E. HATIN. Histoire du Journal.
- GIRARD DE RIALLE. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
- A. DONEAUD. Histoire contemporaine de la Prusse.
- DUFOUR. Petit dictionnaire des falsifications.
- F. HENNEGUY. Histoire contemp. de l'Italie.
- LENEVEUX. Le travail manuel en France.
- JOUAN. La chasse aux animaux marins.
- REGNARD. Histoire contemp. de l'Angleterre.
- BOUANT. Histoire de l'eau.
- JOURDY. Le patriotisme à l'école.
- MONGREDIEN. Le libre échange en Angleterre.
- GREIGNON. Histoire romaine.
- BONDOIS. Mœurs et institut. de la France, 2 vol.
- ZABOROWSKI. Les mondes disparus.
- J. REINACH. Léon Gambetta.
- H. BEAUREGARD. Zoologie générale.
- WILKINS. Antiquités romaines.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 50 par la poste.